



Département du Calvados  
**Commune de CORMELLES LE ROYAL**  
Mairie : 20, rue de l'Eglise  
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24 Conseillers présents : 21 Votants : 22	<b>Séance du 9 février 2026</b>
Date de la convocation : 28 janvier 2026	
<b>Delib20260201</b>	

## CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

### **Présents :**

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Ymen FARHAT, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, M. Damien GUINEHEUX, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

### **Pouvoir :**

M. Philippe BERARDI à M. Hervé ROSE

### **Absents excusés :**

M. Francis MÉNARD  
M. Florent ANDRÉ.

### **Secrétaire :**

M. Bertrand LANGRAND désigné à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Delib20260201**

**OBJET : Ajout d'une question à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire expliquer qu'il est nécessaire d'ajouter une question à l'ordre du jour de la séance suite à la transmission d'une proposition d'avenant n°2 au Contrat Départemental de territoire 2022-2027 par le Département du Calvados, après l'envoi des convocations aux conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'ajouter une question à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal afin de délibérer sur la proposition d'avenant n°2 au Contrat Départemental de territoire 2022-2027.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Suivent les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,  
Cormelles le Royal, le 10 février 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN